



C'est parti!

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, la société ELIOR Entreprises a Lancé un **PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi)**. Idem pour la société ARPEGE.

Les premières réunions officielles au CSE Central et CSE ont eu lieu. Le vendredi 09 octobre 2020 (CSE Central) et le mardi 13 octobre 2020. (CSE)

Plusieurs réunions ont d'ores et déjà été programmées. Celles-ci vont durer 4 mois, ce qui nous amènera **début février 2021** ou là un accord sera signé ou non entre les partenaires sociaux et la direction.

1049 c'est le nombre de suppressions de postes qui ont été identifiées sur Paris Ile de France. Cela ne veut pas dire que 1049 salariés seront licenciés. Cela veut dire que les partenaires sociaux et la direction doivent travailler pour trouver des alternatives aux licenciements possibles.

C'est à partir de là (février 2021) que les salariés seront ce qui a été réellement retenu notamment concernant les critères qui doivent déterminer les reclassements soit en interne, soit dans d'autres filiales comme ELRES (Santé / Scolaire), Elior Service, création de poste, etc.

Des pistes sont déjà mises en avant : **(Départs volontaires, le congé de reclassement interne et externe, VAE, reconversion vers d'autres métiers etc.)** A cet effet, le consultant LHH devrait être mis en place pour aider les salariés, etc.

Une cellule d'écoute et d'accompagnement par des psychologues qui répondent 24/24 et 7jours /7 sont disponibles et également mis en place. Le service et les appels sont gratuits. Celui-ci reste anonyme et confidentiel au numéro : 0 805 385 640

À maintes reprises nous avons sollicité la Direction et les Organisations Syndicales, afin d'avoir la possibilité de prendre parti aux négociations dans leur intégralité.

Toutes les Organisations Syndicales dites représentatives (**CFDT, CFE/CGC, FO, CFTC, CGT**) ont refusé que nous participions aux négociations. Quoi qu'il en soit et n'en doutez pas notre Organisation Syndicale SUD fera avancer les choses, car notre bût est de sauver un maximum d'emplois. Notre travail est essentiel et contribue à faire évoluer des solutions qui soient le mieux adaptées aux circonstances.

Ce n'est pas les intérêts personnels qui doivent être discutés, mais bel et bien l'intérêt de l'ensemble des salariés et ce collectivement.

Nous nous sentons tous concernés, que nous soyons Cadre, Agent de Maîtrise ou Employé. L'équipe SUD ELIOR Entreprises va travailler d'arrache- pied pour apporter des solutions, comme elle l'a toujours fait. D'ailleurs, nous le faisons notamment au travers des instances que ce soit le CSE, CSE Central, CSSCT ou des représentants du personnel.

Mais ce que vous devez savoir :

C'est que les Organisations Syndicales dites représentatives (**CFDT, CFE/CGC, FO, CFTC, CGT**) unies **votent CONTRE les procès-verbaux de CSE, CSSCT et CSSCT** dès que les membres de notre Organisation Syndicale SUD ELIOR Entreprises des instances concernées, donnent leur point de vue, apportent des solutions, vous informent sur tel ou tel accord, sujets, etc.